



Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS ( 21 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ) :  
M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET  
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES ( 2 ) :  
Mme BOURAT  
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU**

**OBJET** : Demande de subvention à la région Nouvelle-Aquitaine pour des investissements au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de Grand Châtellerault - Sites de Lençloître et de Pleumartin

*Un diagnostic territorial de l'insertion par l'activité économique a été réalisé par le Cabinet ELLYX, sur le territoire de Grand Châtellerault, dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).*

*Suite à cette étude, au-delà du fait d'animer et structurer le territoire en matière d'insertion par l'activité économique, il convient aujourd'hui de :*

- structurer et pérenniser les activités du site de Lençloître,
- développer les activités et commercialiser les produits du site de Pleumartin.

*Le nouveau règlement régional en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, prenant notamment en compte le développement des structures d'insertion par l'activité économique, permet à Grand Châtellerault de prétendre à une aide à l'investissement pour son Atelier Chantier d'Insertion (ACI) – sites de Lençloître et Pleumartin.*

*Ces investissements concernent principalement le développement des activités d'entretien d'espaces verts, afin de permettre aux équipes de travailler simultanément sur plusieurs sites.*

*Pour obtenir ce soutien à l'investissement, il est nécessaire de déposer un dossier de demande au titre de l'année 2018.*

*Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention résultant du plan de financement figurant ci-après, pour une dépense s'élevant à 13 050,49 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** le règlement adopté par la région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 février 2017,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** le plan d'investissement prévisionnel 2018 ci-joint,

**CONSIDERANT** que le Fond Départemental d'Insertion (FDI) a décidé de soutenir ce plan d'investissement 2018 à hauteur de 2 126 € en date du 14 juin 2018,

**CONSIDERANT** que ces investissements ont été intégrés au budget 2018 et que des pistes de mutualisations ont été recherchées,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'investissement pour le développement de l'Atelier Chantier d'Insertion à hauteur de 6 525,25 €, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER